SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SikaWrap® FX-50 C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.
601, avenue Delmar
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Canada
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Aucun ingrédient dangereux

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
En cas d'inhalation	:	Conduire la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou d'émanations provenant de surchauffage ou de combustion. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	:	S'Il y en a dans les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Inconnu.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Le produit est compatible avec les agents usuels de lutte contre l'incendie.
Moyens d'extinction inadéquats	:	aucune
Autres informations	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se

trouvant à proximité de l'incident s'il ya un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel sans formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Minimiser la formation et l'accumulation de poussières.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage sures : Conserver dans un endroit sec et frais.
Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : aucune

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains

Remarques	:	Gants
Protection des yeux	:	Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.
Protection de la peau et du corps	:	Protection préventive de la peau
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	solide
Couleur	:	noir
Odeur	:	sans odeur
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	env. 1,800 kg/m3 (20 °C (68 °F))
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	:	Sans objet
Produits incompatibles	:	Sans objet
Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, Des produits de décomposition ne doivent pas être produites

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	:	Remarques: Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.
Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	:	Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation	:	Donnée non disponible

IARC	Sans objet
NTP	Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation	:	Donnée non disponible
		Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation: Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	:	La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Emballages contaminés	:	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)
Marchandise non dangereuse

Réglementations internationales

IATA-DGR
Marchandise non dangereuse
Code IMDG
Marchandise non dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 01/24/2017

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F